



RAPPORT ANNUEL 2001/2002

Complément d'information sur le document de référence déposé
le 7 mai 2002 sous le numéro D.02-826

Société Anonyme au capital social de € 1 292 324 754
Siège social : 25, avenue Kléber — 75116 Paris — France
R.C.S. : 389 058 447 Paris
Internet addresses : www.alstom.com
www.alstom.fr

L'actualisation du document de référence 2001/2002 a porté sur les points suivants :

Partie “Institutionnelle”:

- En page 25, les “Business” du Secteur Transmission & Distribution ont été complétés suite à une omission,

Partie “Informations Financières”:

- En page 28, dans le paragraphe “Variation nette de la trésorerie d’exploitation”, deuxième phrase, l’augmentation du besoin en fonds de roulement est de € 759 millions, au lieu de € 623 millions,
- En page 144, dans le rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées, suppression du sixième paragraphe (“Par ailleurs dernier exercice.”) répété par erreur.
- En page 160, paragraphe “Commissaires aux comptes titulaires” suppression de “— Audit” après Cabinet Deloitte Touche Tohmatsu.

Les pages modifiées sont jointes à la présente actualisation.

SECTEUR POWER

Président
Alexis Fries

Juridique
Donna Vitter

Finance
Patrice Mantz

Ressources Humaines
Keith Tipson

Industrial Processes
Patrick Bikard

Segments

Boilers & Environment
Philippe Soulié

Customer Service
Walter Gränicher

Gas Turbine
Mike Barrett

Hydro Power
Bertrand de Saint-Julien

Industrial Turbine
Leif Nilsson

Steam Power Plant
Robert Oegerli (par intérim)

SECTEUR TRANSMISSION & DISTRIBUTION

Président
Philippe Joubert

Juridique
Denise Van Hentenryk

Finance
Henri Poupart-Lafarge

Ressources Humaines
Dominique Simon

Direction Commerciale
Michel Augonnet

Business

Transmission Projects
Kurt Hakansson

High Voltage Switchgear
Michel Serra

Power Transformers
Christian Couteret

Electrical Distribution Systems
Stephen Burgin

Medium Voltage Switchgear
René Ricard

Energy Management & Markets/
Protection & Control
Laurent Demortier

Power Conversion
Claude Burckbuchler

Service
Ahmed Bennour

SECTEUR TRANSPORT

Président
Michel Moreau

Présidents adjoints
Gérard Blanc
Charles Carlier

Juridique
Fred Einbinder

Finance
Roland Kientz

Ressources Humaines
Diane Jones

Qualité
Dieter List

Technologie
François Lacôte

Segments

Americas — Rolling Stock
Stephan Rambaud-Measson

Intercity — Rolling Stock
Jan Kreminski

Service
Charles Carlier

Systems
Charles Carlier

Transit — Rolling Stock
Marc Granger

Transport Information Solutions
Bruce Alspach

SECTEUR MARINE

Président
Patrick Boissier

Directeur des Opérations
Laurent Castaing

Finance & Juridique
Bruno Gamby

Ressources Humaines
Philippe Bouquet-Nadaud

Commercial
Georges Lesavre

ORGANISATION PAYS

Etienne Dé

Afrique/Moyen-Orient
Marc Chagnas

Amériques
Pedro Solé

Asie/Pacifique
Lawrence Hoskins

Europe du Nord et de l'Est
Sven Karlin

Europe de l'Ouest
Philippe Delaboudinière

Project & Export Finance
François Salvini

***Présidents Pays
(les 15 pays les plus
importants)***

Allemagne
Karl-Heinz Stupperich

Australie
Sandy Elliot

Brésil
José-Luiz Alquéres

Canada
Pierre Martin

Chine
Geoffrey Ball

Espagne
Antonio Oporto

États-Unis
Mike Barnoski

France
Robert Mahler

Inde
Krishna Pillai

Italie
Luigi Marauta

Mexique
Alain Toubiana

Pologne
Jakub Radulski

Royaume-Uni
Paul Barron

Suède
Lars Josefsson

Suisse
Paul Schneebeli

LIQUIDITE ET RESSOURCES FINANCIERES

Tableau consolidé des flux de trésorerie nette

Le tableau suivant donne le détail d'indicateurs issus du tableau des flux de trésorerie pour les exercices 1999/2000 à 2001/02.

	Exercice clos le 31 mars		
	2000	2001	2002
	(en € millions)		
Variation nette de la trésorerie d'exploitation	439	592	(418)
Variation nette de la trésorerie d'investissement	(1 259)	(1 590)	124
Variation nette de la trésorerie de financement	(111)	370	(136)
Augmentation (diminution) de l'endettement net	(908)	(494)	(431)

Variation nette de la trésorerie d'exploitation

La variation nette de la trésorerie d'exploitation au cours de l'exercice 2001/02 est négative de € 418 millions. Cette variation s'explique par la perte de l'exercice et par une augmentation du besoin en fonds de roulement de € 759 millions.

L'augmentation du besoin en fonds de roulement s'analyse principalement de la manière suivante :

- Diminution des paiements et avances clients s'élevant à € 1 255 millions notamment de Power et dans une moindre mesure de Transport. Cet effet est compensé par une meilleure gestion des stocks et des comptes clients. Ces flux sont présentés après "netting" des avances et acomptes avec les comptes clients et les stocks. Des avances substantielles ont été perçues lors des exercices précédents sur trois importants contrats de Power et un de Transport. De tels échéanciers ont eu un effet favorable non-récurrent sur le montant des avances clients au début de la mise en place des projets mais ont consommé par la suite une bonne partie de la trésorerie une fois le projet en cours d'exécution et les fonds de roulement établis ;
- Diminution des provisions sur contrats de € 948 millions du fait de leur utilisation particulièrement pour des pénalités et litiges. Cette diminution concerne principalement les Secteurs Power (Gas & Steam), Transport et Marine ; et
- Utilisation de € 123 millions de provisions pour restructuration, principalement dans le Secteur Power.

L'augmentation du besoin en fonds de roulement, et donc la diminution de la trésorerie d'exploitation, est compensée partiellement par :

- Une diminution des comptes clients et autres créances pour € 668 millions, notamment de Power compensée partiellement par Transport et T&D. Ce chiffre inclut une augmentation des cessions de créances pour € 142 millions, comme décrit dans la Note 11 des Comptes consolidés pour l'exercice 2001/02 ;
- Une augmentation des comptes fournisseurs d'exploitation et autres fournisseurs, des charges à payer sur contrats pour € 681 millions, surtout chez Power mais également chez T&D ;
- La titrisation de créances futures pour € 161 millions, essentiellement pour le Secteur Transport ; et
- Une diminution des stocks et travaux en cours de € 154 millions, principalement pour Transport et T&D, partiellement compensée par un contrat sur un train au Royaume-Uni et par les autres Secteurs.

Variation nette de la trésorerie d'investissement

La variation nette de la trésorerie d'investissement au cours de l'exercice 2001/02 est positive de € 124 millions. Cette variation provient pour l'essentiel de € 772 millions de cessions d'investissements, principalement le Secteur Contracting (€ 689 millions) et GTRM (€ 66 millions), ainsi que de cessions d'immobilisations corporelles (€ 119 millions). Les acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles s'élèvent à € 550 millions. Elles concernent principalement des machines, des équipements et outils pour la maintenance de nos sites de production.

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Exercice clos le 31 mars 2002

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre Société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence de conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article 92 du décret du 23 mars 1967, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Conventions autorisées au cours de l'exercice

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention conclue au cours de l'exercice et visée à l'article L.225-38 du code de commerce.

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Par ailleurs en application du décret du 23 mars 1967, nous avons été informés que l'exécution de des conventions suivantes, approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

Avec les sociétés Alcatel et Marconi plc (anciennement The General Electric Company plc) ("Marconi")

Dans le cadre de la cession en bourse d'une partie des participations d'Alcatel et de Marconi, signature d'une convention de garantie et de placement le 8 février 2001 conclue entre ALSTOM, Alcatel, Marconi et un groupe de banques et d'institutions financières.

Avec les sociétés Marconi plc (anciennement The General Electric Company plc) ("Marconi") et GEC ALSTHOM N.V.

Convention de services transitoires en date du 16 juin 1998 : cette convention définit les conditions de résiliation progressive ou de maintien pour une période transitoire après l'introduction en bourse de la Société, de certains services d'assistance fournis par Marconi plc., notamment en matière d'assurance, de propriété intellectuelle, de plan de retraite, de gestion immobilière, d'environnement et du bénéfice de contrats d'achats groupés.

Au titre de l'exercice 2001/02, aucune rémunération n'a été versée.

Avec les sociétés Alcatel et GEC ALSTHOM N.V.

Convention de services transitoires en date du 16 juin 1998 : cette convention définit les conditions de résiliation progressive ou de maintien pour une période transitoire après l'introduction en bourse de la Société, de certains services d'assistance fournis par Alcatel, notamment en matière d'assurance, de propriété intellectuelle, de gestion immobilière, du bénéfice de contrats d'achats groupés et de télécommunications.

Au titre de l'exercice 2001/02, aucune rémunération n'a été versée.

Avec la société GEC ALSTHOM N.V.

Convention de transfert par GEC ALSTHOM N.V. à ALSTOM de ses droits et obligations en vertu du pacte d'actionnaires conclu le 21 février 1990 entre GEC ALSTHOM N.V., General Electric et European Gas Turbines ("EGT"), filiale de GEC ALSTHOM N.V. au terme de laquelle ALSTOM a pris l'engagement d'indemniser GEC ALSTHOM N.V. de toute réclamation ou perte ou dépense pouvant résulter de ce pacte d'actionnaires.

Au titre de l'exercice 2001/02, aucune rémunération n'a été versée.

Avec les sociétés Marconi plc (anciennement The General Electric Company plc) ("Marconi") et Alcatel

Dans le cadre de l'introduction en Bourse de la Société, signature d'une convention de garantie et de placement le 21 juin 1998 conclue entre un groupe de banques et d'institutions financières.

Avec les sociétés Marconi plc (anciennement The General Electric Company plc) ("Marconi") et Alcatel

Dans le cadre de l'introduction en Bourse de la Société, signature d'une convention de contre-garantie le 21 juin 1998 entre ALSTOM, Alcatel, Marconi, en vertu de laquelle la société a pris l'engagement d'indemniser ses actionnaires Marconi et Alcatel contre toute somme que ceux-ci seraient amenés à verser au titre de la convention citée ci-dessus.

Au titre de l'exercice 2001/02, aucune rémunération n'a été versée.

Avec les sociétés Alcatel et Marconi plc (anciennement The General Electric Company plc) ("Marconi")

Dans le cadre de l'introduction en Bourse de la Société, signature d'une convention d'enregistrement de droits le 21 juin 1998 entre ALSTOM, Alcatel et Marconi en vertu de laquelle Alcatel et Marconi bénéficient de droits leur permettant d'enregistrer leurs actions de la Société auprès de la Securities and Exchange Commission afin de pouvoir procéder à des offres publiques de ces titres aux Etats-Unis.

Avec la société GEC ALSTHOM N.V.

Convention d'indemnisation et de remboursement signée le 21 juin 1998 et conclue entre GEC ALSTHOM N.V. et son liquidateur ALSTOM. Dans le cadre de la réorganisation du groupe et notamment de la liquidation de GEC ALSTHOM N.V., ce contrat avait pour objet d'assurer aux liquidateurs de GEC ALSTHOM N.V. que la société qui allait en devenir actionnaire s'engageait à rembourser un montant équivalent à l'excès de distribution dont elle pourrait éventuellement bénéficier dans la liquidation et à financer dans certaines conditions d'éventuelles impositions de GEC ALSTHOM N.V. relatives à la distribution de ces actifs.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes de la profession applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Neuilly-sur-Seine, le 7 mai 2002

Les Commissaires aux comptes

**Barbier Frinault & Autres
Réseau Ernst & Young**



Gilles Puissochet

Deloitte Touche Tohmatsu



Alain Pons

Le Président-Directeur Général ne perçoit pas de jetons de présence. Les options de souscription d'actions qui lui ont été attribuées, figurent en page 156 du présent Rapport Annuel.

Les membres du comité exécutif

Chacun des membres du comité exécutif perçoit une rémunération composée d'une partie fixe et d'une partie variable liée aux résultats financiers de l'exercice et/ou à la réalisation d'objectifs individuels fixés en début d'exercice. La partie variable attribuée au titre d'un exercice est versée au cours de l'exercice suivant.

Les rémunérations globales sont fonction à la fois de la performance financière de la Société et des contributions des individus et des équipes. Elles sont basées sur les pratiques de l'industrie, sur des enquêtes de rémunération et sur les conseils de professionnels des ressources humaines.

Ces rémunérations font l'objet de recommandations du comité de nominations et de rémunération.

Au cours de l'exercice 2001/02, le montant global des rémunérations versées aux membres du comité exécutif s'est élevé à € 5 200 000. La partie fixe représente € 3 900 000 (8 personnes concernées membres du comité exécutif au 31 mars 2002) et la partie variable liée aux résultats de l'exercice 2000/01 (versée au cours de l'exercice 2001/02) représente € 1 300 000 (8 personnes concernées membres du comité exécutif au 31 mars 2002). La partie fixe de la rémunération des membres du comité exécutif pour l'exercice 2002/03 ne fera l'objet d'aucune augmentation par rapport à l'exercice 2001/02.

Contrôle externe de la Société

Commissaires aux comptes titulaires

Cabinet Barbier, Frinault & Autres — Réseau Ernst & Young
représenté par Monsieur Gilles Puissochet
41, rue Ybry
92576 Neuilly-sur-Seine Cedex

Nommé par l'AGO du 26 mars 1998, mandat expirant à l'assemblée générale ordinaire qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2002/03.

Cabinet Deloitte Touche Tohmatsu
représenté par Monsieur Alain Pons
BP 136
185, avenue Charles-de-Gaulle
92203 Neuilly-sur-Seine Cedex

Nommé par l'AGO du 26 mars 1998, mandat expirant à l'assemblée générale ordinaire qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2002/03.

Commissaires aux comptes suppléants

Monsieur Francis Scheidecker
41, rue Ybry
92576 Neuilly-sur-Seine Cedex

Nommé par l'AGO du 26 mars 1998, mandat expirant à l'assemblée générale ordinaire qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2002/03.

Cabinet Deloitte Touche Tohmatsu — Audit
BP 136
185, avenue Charles-de-Gaulle
92203 Neuilly-sur-Seine Cedex

Nommé par l'AGO du 26 mars 1998, mandat expirant à l'assemblée générale ordinaire qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2002/03.

Attestation du responsable du Document de Référence

A ma connaissance, les données du présent Document de Référence sont conformes à la réalité; elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives d'ALSTOM. Elles ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

Paris, le 16 mai 2002
Le Président - Directeur Général



Pierre Bilger

Avis des Commissaires aux comptes sur le Document de Référence

En nos qualités de Commissaires aux Comptes de la société ALSTOM et en application du règlement COB 98-01, nous avons procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes historiques, données dans le présent Document de Référence.

Ce document de Référence a été établi sous la responsabilité du Président-Directeur Général d'ALSTOM. Il nous appartient d'émettre un avis sur la sincérité des informations qu'il contient portant sur la situation financière et les comptes.

Nos diligences ont consisté, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à apprécier la sincérité des informations portant sur la situation financière et les comptes, à vérifier leur concordance avec les comptes ayant fait l'objet d'un rapport. Elles ont également consisté à lire les autres informations contenues dans le document de référence afin d'identifier le cas échéant les incohérences significatives avec les informations portant sur la situation financière et les comptes, et de signaler les informations manifestement erronées que nous aurions relevées sur la base de notre connaissance générale de la société acquise dans le cadre de notre mission. Le présent document ne contient pas de données prévisionnelles isolées résultant d'un processus d'élaboration structuré.

Les comptes annuels et les comptes consolidés pour les exercices clos les 31 mars 2000, 2001 et 2002 arrêtés par le Conseil d'Administration selon les principes comptables français, ont fait l'objet d'un audit par nos soins, selon les normes professionnelles applicables en France, et ont été certifiés sans réserve ni observation.

Sur la base de ces diligences, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité des informations portant sur la situation financière et les comptes, présentées dans ce Document de Référence.

Neuilly, le 16 mai 2002

Les Commissaires aux Comptes

BARBIER FRINAULT & AUTRES
Réseau Ernst & Young



Gilles PUISOCHET

DELOITTE TOUCHE TOHMATSU



Alain PONS